



TPI SANIBAC

CONCENTRÉ A DILUER UTILISATION PROFESSIONNEL
DESTRUCTEUR d'ODEURS à EFFET SURODORANT
Avec FONCTION INSECTICIDE de CONTACT
pour ENDROITS MALODORANTS

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Préparation concentrée à base de fonctions destructrices d'odeurs, d'extraits odorants sur base terpéniques (dérivés du pin), agents favorisant l'application, fonction insecticide.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ETAT PHYSIQUE	: Liquide limpide.
MASSE VOLUMIQUE	: 990 g/l +/- 20 g/l.
RÉACTION CHIMIQUE	: Neutre.
pH PUR	: 7,80 environ.
POINT D'ÉCLAIR	: 47,3 °c, Afnor coupe fermée, inflammabilité : classé préparation non combustible, dispensé de l'étiquette flamme.
COULEUR	: Blanc laiteux
ODEUR	: Pin vert
TENSION SUPERFICIELLE à 5%	: 32,2 dyne/cm

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

. Concentré, miscible dans l'eau en toutes proportions.

. Stable en eau de dureté élevée.

. Non corrosif, non caustique.

. Haute concentration en matières actives : **3 fonctions** :

. **NETTOYANT DÉGRAISSANT, DESTRUCTEUR d'ODEURS, SURODORANT** :

- ❑ **NETTOYANT** des surfaces, enlève les souillures grasses, minérales et organiques, graisses animale ou végétale.
- ❑ **DESTRUCTEUR d'ODEURS** : détruit, neutralise les odeurs indésirables nauséabondes, putrides.
- ❑ **SURODORANT** : **par son pouvoir odoriférant puissant**, apporte une odeur tenace fraîche et fruitée, saine et particulièrement agréable après traitement.

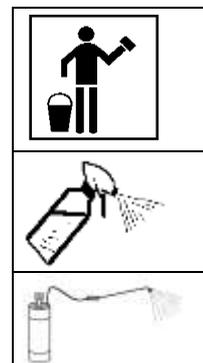
. Apporte simultanément aux endroits, locaux malodorants insalubres, un effet assainisseur et insecticide réduisant les risques de prolifération des insectes et des mauvaises odeurs.

MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS DE MAINTENANCES ET D' HYGIENE

Suite fiche technique **TPI SANIBAC**

MODES ET DOSES D'EMPLOI

- . Application par pulvérisation, trempage, brossage, lessivage.
- . Concentré à diluer sur les surfaces, locaux, matériels nécessitant un traitement des mauvaises odeurs combiné à une action insecticide.
 - Dilution dans l'eau froide ou tiède à 5 à 8 % à moduler selon l'importance et la nature des odeurs à neutraliser.
- . Laisser agir suivant les salissures et l'intensité des mauvaises odeurs.
- . Rincer abondamment à l'eau claire si nécessaire.



RECOMMANDATIONS



N° **07** HJ 2037

DANGER

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

P280 Porter des gants et des lunettes de protection des yeux.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Contient

- moins de 5% de : agents de surface anioniques
- moins de 5% de : agents de surface non ioniques

Usage biocide TP 18 : CYPERMETHRINE CIS/TRANS +/-40/60 - Cas 52315-07-8 : 1 g/kg
Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes.

« Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ». Nettoyage du matériel d'application par rinçage à l'eau. Elimination du produit et de l'emballage : non utilisés, remettre à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou égoutter parfaitement le bidon afin d'utiliser tout le produit et l'éventuelle eau de rinçage. Numéro de lot + date de péremption : voir marquage sur le bas de l'emballage. L'effet biocide commence dans les minutes après traitement, son action peut être stoppée par un rinçage à l'eau. Afin de disposer de conditions favorables pour une efficacité optimale : Ne pas appliquer en extérieur par temps de pluie ou de gel ou lorsque la température ambiante de la journée est inférieure à 12°C. L'intervalle de temps entre chaque application est de plusieurs mois en fonction de la réapparition de mousse. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné. Refermer soigneusement l'emballage après chaque utilisation. Empêcher tout contact avec les eaux des bassins, rivières, étangs, poissons et plantes aquatiques. Ne pas appliquer sur les plantes et pelouses à conserver, arbres et sols en terre battue. Ne pas mélanger avec des savons ou détergents de caractère anionique. Conserver hors de la portée des enfants.

Protéger du gel au stockage.

Ne pas pulvériser sur les abeilles, ne pas rejeter dans les cours d'eau, bassins poissonneux.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.